

**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**HAUTE-
GARONNE**

**Date de convocation :
12 octobre 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 10.05

**Société ALTÉA
Proposition construction
Logements Sociaux**

**Signature d'un sous-seing
privé**

L'an **deux mille dix-huit** et le **22 octobre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (Proc.), M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Absentes excusées : Mme DALLA-ZANNA (Proc. à Mr SANS), Mme TOUZANNE (Proc. à Mme AIMONE-CAT).

Madame Sylvie GÉRARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de partenariat avec la Société ALTÉAL (ex Colomiers Habitat), dans le but de consentir une mise à disposition gracieuse du terrain communal cadastré B 92 sis au lieu-dit « Les Caussades » pour la réalisation d'une opération immobilière d'environ 14 logements locatifs sociaux.

Par courrier en date du 27 juillet dernier, la Société ALTÉA propose d'envisager la signature d'un sous-seing privé permettant de fixer les différentes modalités (tel que planning, etc.)

La société ALTÉA précise que cette proposition est valable sous réserve de l'obtention de l'agrément au titre de la programmation 2019 des Aides à la Pierre auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, d'un permis de construire purgé de tout recours ainsi que de l'avis des Domaines.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ledit sous-seing privé.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le sous-seing privé de cession gracieuse de la parcelle cadastrée B 92 avec la Société ALTÉA.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **25 octobre 2018**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **23 octobre 2018**

Le Maire,
Christian SANS
